

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 18 octobre 2022 et du conseil d'administration plénier du 20 octobre 2022 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 05MCF0209 - 4480 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES				
SJE	Emploi de maître de conférences				
	N° MCF 0209				
	Discipline (s) et section (s) du C.N.U. : Science économique 05				
	Profil : Economie générale ; macro-économie appliquée ; développement insulaire				
	Nom et prénom	Corps	Section CNU	Etablissement d'origine	adresses électroniques
COLLEGE A UA	M. Alain MAURIN (président)	PU	05	Université des Antilles	
	Mme Guylène AURORE (vice-présidente)	PU	05		
COLLEGE A EXTERIEUR	Mme JUSOT Florence	PU	05	université Paris Dauphine	florence.jusot@dauphine.fr
	Mme ANGEON Valérie	DR	05	INRAE	valerie.angeon@antilles.inra.fr
	Mme COUHARDE Cécile	PU	05	Université Paris Ouest Nanterre	cecile.couharde@u-paris10.fr
COLLEGE B UA	M. Joël RABOTEUR	MCF	05	Université des Antilles	
	M. Sébastien MATHOURAPARSAD	MCF	05		
	M. Patrice BORDA	MCF	05		
COLLEGE B EXTERIEUR	M. MAYOUKOU Célestin	MCF	05	Université de Rouen	celestin.mayoukou@univ-rouen.fr
	M. LANFRANCHI Joseph	MCF	05	Université Paris 2 Panthéon Assas	Joseph.Lanfranchi@u-paris2.fr

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 07 MARS 2023

Le Président de l'Université



Pr Michel GEOFFROY